



Introduction

Certains moustiques peuvent transmettre des agents pathogènes aux humains en les piquant. Les agents pathogènes sont des germes qui provoquent des maladies. Tout le monde peut se faire piquer par un moustique, mais les personnes qui travaillent à l'extérieur courent plus de risques de se faire piquer. Bien que de nombreuses maladies transmises par les moustiques soient contractées lors de voyages à l'étranger, certaines, comme le virus du Nil occidental, sont également présentes au Canada.

Les travailleurs qui contractent une maladie transmise par les moustiques peuvent ne présenter aucun symptôme ou présenter une combinaison de symptômes comprenant de la fièvre, des maux de tête et des vomissements. Lorsqu'on comprend le rôle que jouent les moustiques dans la transmission des agents pathogènes, ainsi que les risques associés au milieu de travail, il devient possible de protéger la santé des travailleurs par la prise des mesures les plus efficaces de contrôle des risques au travail.

Ce document décrit le mode de propagation des maladies transmises par les moustiques, les professions les plus exposées et les mesures à prendre pour réduire le risque d'exposition.

Mode de transmission des agents pathogènes

Les maladies infectieuses sont causées par des agents pathogènes, tels que des virus, des bactéries et des parasites. Les différentes façons dont les agents pathogènes se propagent sont appelées « modes de transmission ». La transmission par des vecteurs, comme les moustiques, est l'un de ces modes.

Les moustiques sont des insectes volants qui peuvent héberger des agents pathogènes et les transmettre à des hôtes réceptifs. Les moustiques femelles sucent le sang d'autres animaux pour assurer leur reproduction. Seuls les moustiques qui se nourrissent du sang d'un animal infecté peuvent transmettre des agents pathogènes aux humains. Les animaux qui servent de réservoirs aux agents pathogènes transmis par les moustiques sont notamment les oiseaux sauvages, les cerfs, les chevaux, les moutons et les rongeurs. Les maladies transmises par les moustiques ne se propagent pas entre les humains par la toux, les éternuements ou le contact physique.

Le scénario suivant montre comment un moustique peut jouer le rôle de vecteur : un moustique qui n'est porteur d'aucun agent pathogène insère son rostre (pièce buccale pointue) dans la peau d'un oiseau porteur du virus du Nil occidental. L'insecte aspire le sang de l'oiseau et dépose de la salive. Le virus contenu dans le sang ingéré migre dans le corps du moustique et finit par atteindre ses glandes salivaires. C'est à ce stade que le moustique devient un vecteur. Le moustique s'attaque ensuite à un être humain, aspire son sang et dépose de la salive. Cette fois, le virus passe du moustique à la personne.

Maladies transmises par les moustiques au Canada

Le Canada n'est généralement pas une région à haut risque pour la plupart des maladies transmises par les moustiques. Le risque de transmission augmente lorsqu'on voyage dans des pays touchés par des éclosions. Consultez les [Conseils de santé aux voyageurs](#) pour obtenir des renseignements sur différentes destinations internationales et leur niveau de risque.

Les principales maladies transmises par les moustiques au Canada comprennent le [virus du Nil occidental](#), le virus de Jamestown Canyon, le virus Snowshoe hare, l'encéphalite équine de l'Est et l'encéphalite de Saint-Louis. Comme aucun vaccin ne permet de protéger les humains contre ces maladies, la prévention des piqûres de moustiques est essentielle.

Les humains sont des « culs-de-sac épidémiologiques » ou des hôtes accidentels en ce qui concerne les maladies transmises par les moustiques qui sont endémiques (régulièrement présentes) au Canada. Cela signifie que la circulation sanguine humaine renferme des quantités de virus trop faibles pour que le virus soit transmis aux moustiques piqueurs. En revanche, les quantités de virus présentes dans le sang des hôtes réservoirs permettent la transmission du virus aux moustiques piqueurs. Voici un aperçu des hôtes réservoirs connus par agent pathogène au Canada :

- virus du Nil occidental : les oiseaux sauvages
- virus de Jamestown Canyon : les cerfs

Maladies transmises par les moustiques



- virus Snowshoe hare : les écureuils, les tamias, les lièvres, les lapins et les rongeurs
- encéphalite équine de l'Est : les oiseaux sauvages
- encéphalite de Saint-Louis : les oiseaux sauvages, les volailles domestiques et les chauves-souris

Symptômes des maladies transmises par les moustiques

De nombreuses maladies transmises par les moustiques provoquent des symptômes similaires et, souvent, les personnes infectées ne présentent aucun signe de maladie et ne se sentent pas malades. Les symptômes les plus courants sont les suivants :

- Fièvre
- Fatigue
- Maux de tête
- Nausées
- Vomissements
- Éruption cutanée

Dans les cas les plus graves, l'infection peut entraîner une inflammation du cerveau, de la moelle épinière ou des membranes qui protègent le cerveau et la moelle épinière (des maladies appelées encéphalite, myélite et méningite).

Le début de la maladie survient généralement entre quelques jours et deux semaines (période d'incubation) après la piqûre d'un moustique infecté.

Sources d'exposition et évaluation des risques

Certaines activités augmentent le risque d'exposition aux moustiques, notamment les activités :

- à proximité d'eau stagnante;
- dans les zones végétalisées (p. ex. gazon, mauvaises herbes), boisées ou ombragées
- à l'extérieur, de mai à septembre, surtout au coucher et au lever du soleil;
- avec des animaux ou à proximité d'animaux qui peuvent être porteurs d'une maladie transmise par les moustiques (p. ex. oiseaux sauvages, rongeurs)

La modification des conditions météorologiques et climatiques due aux changements climatiques peut influencer sur les habitats des moustiques. Des conditions chaudes et humides favorisent une augmentation des populations de moustiques et donc un risque accru d'exposition aux maladies transmises par les moustiques.

Toute personne travaillant à l'extérieur peut être exposée aux moustiques. Toutefois, certaines professions, dont les suivantes, comportent un risque accru d'exposition :

- travailleurs agricoles
- ouvriers en bâtiment
- travailleurs forestiers
- travailleurs de l'industrie hydroélectrique
- paysagistes
- travailleurs de laboratoire
- bûcherons
- personnel militaire
- monteurs de lignes de télécommunication
- guides d'activités de plein air
- vétérinaires
- agents de conservation ou de réhabilitation de la faune

Maladies transmises par les moustiques



Chaque lieu de travail est unique, et l'employeur a l'obligation de prendre toutes les précautions raisonnables qui contribuent à la protection des travailleurs. Lorsque les travailleurs courent un risque accru d'exposition aux moustiques, l'employeur doit procéder à une [évaluation des risques](#) et mettre en œuvre des mesures de contrôle des risques appropriées. L'emploi d'une liste de vérification des risques aide à définir les risques et les éventuelles mesures de contrôle des risques.

Mesures de contrôle des risques au travail

Après avoir cerné les risques qui pèsent sur le personnel, les employeurs doivent mettre en œuvre les mesures de contrôle des risques les plus pertinentes compte tenu de la [hiérarchie des mesures](#). L'utilisation simultanée de multiples mesures est recommandée, car les mesures isolées sont rarement très efficaces.

Voici quelques mesures de contrôle des risques que l'on peut adopter pour réduire le risque d'exposition aux moustiques sur le lieu de travail :

- Éliminer régulièrement les sources d'eau stagnante (seaux, boîtes de conserve, tonneaux, pneus, flaques d'eau dans les stationnements, etc.)
- Éviter de travailler aux moments où les moustiques sont le plus actifs (généralement entre le coucher et le lever du soleil, de mai à septembre) ou rehausser les mesures de maîtrise des risques pendant ces périodes
- Rester à l'intérieur et dans des environnements frais, si possible
- Appliquer un insectifuge contenant du DEET ou de l'icaridine (toujours suivre le mode d'emploi)
- Utiliser des moustiquaires pour empêcher les moustiques de pénétrer dans les espaces intérieurs
- Si possible, utiliser des moustiquaires dans les structures extérieures non protégées
- Porter des pantalons longs amples et des chemises à manches longues
- Porter des vêtements traités à la perméthrine (toujours suivre le mode d'emploi)

Plan relatif à la préparation et à l'intervention en cas d'urgence

Le plan de préparation et d'intervention en cas d'urgence doit être adapté à la maladie transmise par les moustiques à laquelle les travailleurs sont susceptibles d'être exposés. Par exemple, un plan axé sur le virus du Nil occidental doit être mis en place si le travail est effectué dans une [zone susceptible d'abriter des moustiques et des animaux porteurs du virus du Nil occidental](#).

Déclarations et obtention d'aide

Les personnes exposées aux moustiques dans le cadre de leur travail peuvent tomber malades, manquer des journées de travail ou avoir besoin de soins médicaux. Toute personne souffrant d'une maladie, même de symptômes légers, après une exposition professionnelle aux moustiques doit contacter son employeur et un professionnel de la santé. Il se peut qu'une déclaration au [ministère responsable de la santé et de la sécurité](#) et à l'[organisation responsable de la prévention des accidents du travail](#) soit également nécessaire. Les personnes qui tombent malades doivent être encouragées à s'absenter du travail (une politique sur les congés de maladie peut s'avérer utile à cet égard).

Le fait de contracter une maladie transmise par les moustiques peut avoir des répercussions tant physiques que mentales sur la santé des travailleurs, y compris des symptômes de stress, d'anxiété et de dépression. Des ressources et du soutien en santé mentale doivent être offerts à tous les travailleurs, y compris l'accès à un [programme d'aide aux employés](#), le cas échéant.

Veuillez vous référer aux ressources d'information suivantes en matière de santé mentale :

- [Soutien en santé mentale : Demander de l'aide](#) – Agence de la santé publique du Canada
- [Santé mentale et bien-être](#) – Agence de la santé publique du Canada
- [Santé mentale](#) – Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

Avis de dégage ment de responsabilité : Bien qu'il déploie tous les efforts possibles pour s'assurer que l'information est exacte, à jour et complète, le CCHST n'offre aucune garantie et ne s'engage aucunement à cet effet. De plus, il ne saurait être tenu responsable de toute perte, réclamation ou revendication pouvant résulter, directement ou indirectement, de l'utilisation de cette information ou du crédit qui lui est accordé.